

Rapport de la commission technique

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission technique composée de :

M. Charanji Dhanjal 1^{er} membre
Mme Sabine Million-Courvoisier rapporteur
Mme Katia Annen
Mme Anik Freuler
Mme Anna Pallotta Ladisa

s'est réunie le mercredi 10 juillet 2019

Remerciements :

La commission remercie vivement M. Davoine, municipal en charge des finances, de la promotion économique, des sports et domaines & forêts, Mme Stehl, adjointe au responsable de la promotion économique, et M. Raval, responsable de la promotion économique pour la Commune de Gland, pour leur disponibilité, la qualité des informations et des réponses fournies lors de la présente séance.

Préambule :

Lors de la séance du 4 octobre 2018, le conseil communal acceptait la prise en considération de ce postulat et le transmettait à la municipalité pour étude et rapport. Pour rappel, la teneur du postulat de Mme Sabine Million-Courvoisier est la suivante :

« La Commune de Gland a de la chance d'avoir encore les trois secteurs économiques présents sur son territoire. Certes, celui des services (tertiaire) est important, mais dans ce service, il existe aussi une multitude de PME et de start-up inventives que la population connaît mal. L'innovation est aussi au cœur des succès de demain et donc de la prospérité de la commune, de la région et du canton. La promotion économique communale constitue un des facteurs qui contribuent et contribueront à ce que les Glandois s'attachent durablement à leur ville. Savoir quelles sont les entreprises situées dans la commune et comment la commune entend les faire connaître et les promouvoir ne peut qu'être favorable à la renommée de la ville et tordre le cou à la réputation qui lui a été associée, celle d'une cité dortoir. De plus, apporter des réponses innovantes permettrait de se démarquer, et ainsi, rendre notre commune encore plus attractive pour de nouvelles entreprises encore non installées sur Gland.

Le postulat invite la Municipalité à étudier les points suivants :

- *Le nombre d'entreprises qui existent à Gland dans les trois secteurs économiques (primaire, secondaire, tertiaire)*
- *Sa vision concernant le soutien à leur apporter dans le cadre de leur promotion*
- *La mise en valeur de sa vision par une stratégie appropriée*
- *Ses propositions innovantes et disruptives à ce sujet (ex. parc de start-up, spin off, espaces de co-working, ...)*
- *Les mesures à envisager pour attirer de nouvelles entreprises*
- *Les conditions-cadres nécessaires à la mise en application des mesures concernant le développement et la promotion économique*
- *Les coûts que cela impliquerait.*

1. Vision et stratégie communale

Dans le cadre de son rapport, la Municipalité a émis sa propre vision concernant la promotion économique de la Ville de Gland. Elle met en évidence une volonté de pérenniser et soutenir les entreprises existantes tout en mettant en œuvre des actions concrètes pour en attirer et/ou en créer de nouvelles. Toutefois, la Municipalité admet que les ressources déployées seront prioritairement orientées sur :

- les entreprises déjà présentes
- la création de nouvelles entreprises sur notre territoire

La relocalisation d'entreprises déjà implantées en Suisse ou encore l'implantation de compagnies provenant de l'étranger ne seront pas prioritaires. En effet, le travail à déployer pour attirer ce genre d'entreprises est conséquent, et les résultats en finalité ne sont pas à la hauteur de l'investissement. La Municipalité précise qu'il n'y a peu, voire pas de compétitions entre les régions lorsqu'il s'agit d'implantation de grandes entreprises. Les différents services communaux de promotion économique (pour ceux existant) travaillent ensemble, et, en fonction des besoins de l'entreprise, définissent ensemble le meilleur lieu d'implantation. Il s'agit donc de renforcer les bases existantes et de poursuivre un développement qui se veut conforme aux possibilités structurelles et logistiques de la ville. La Municipalité mentionne également l'importance de communiquer très largement sur les entreprises afin de rendre plus visible l'existant. Des réflexions dans ce sens sont en cours. La première étape sera de rallier les entreprises autour de ce projet ambitieux, qu'elles y trouvent un sens, puis suivra les actions de promotion.

Comme explicité dans la réponse de la Municipalité, cette dernière veut inscrire sa stratégie ainsi que les projets qui en découlent, par une combinaison d'actions émanant de l'économie traditionnelle et circulaire. Par ce biais, elle part du principe que cette approche bi-directionnelle permettra d'apporter des réponses innovantes, à la hauteur des nouveaux enjeux sociétaux et environnementaux.

2. Projets et actions concrètes

Une des premières actions concrètes déjà effective est la rencontre des membres de l'ACG et l'évocation d'un programme dit « de relance » des activités de l'association. Il est à noter que tous les commerçants ne font pas partie de l'association. En premier lieu, une étude sur les besoins de l'ACG a été lancée. A cette fin, des réunions sous forme de workshops, par thématiques, ont été organisées. Suite à cela, plusieurs questions ont été soulevées : changements structurels, changements de statuts, élaboration de stratégies communes, le futur de l'association, De nouvelles réunions auront lieu afin de définir les suites à donner sur les résultats des séances de travail (ex. app. Mobile à l'échelle de la ville, utilisation des réseaux sociaux, ...).

Toujours concernant l'ACG, un des enjeux de la Ville sera également d'attirer dans l'association les entreprises libérales. Toutefois, afin de pouvoir y parvenir, plusieurs questions subsistent :

- que leur proposer et comment les inciter à faire partie de l'ACG ?
- quelles seront les plus-values pour les dites-entreprises ?

La Commission technique s'est ensuite penchée sur le plan de projets rédigé par la Municipalité. A la question du calendrier, la Municipalité précise que les projets se dérouleront sur la période 2019-2020 pour la majorité d'entre eux.

Postulat de Sabine Million-Courvoisier intitulé « Promotion économique : connaître la vision (pourquoi pas disruptive) de la Municipalité »

Législature 2016-2021

Il lui ai demandé de signifier l'avancée de chaque projet ainsi que des moyens de financement :

Tableau 1 : Projets en faveur de l'économie traditionnelle :

| Projets | Etat d'avancée | Financement | Nouveau financement oui/non |
|---|----------------|---|---|
| Guichet entreprises physiques | 100% | Budget de fonctionnement | Non |
| Forum économique & prix d'entreprise (business award) | 50% | Budget de fonctionnement + sponsoring | Oui (privé) |
| Guichet entreprises virtuelles | 50% | Projet greffé sur projet « Admin 2.0 » | Oui, futur préavis 2 ^{ème} semestre 2019 |
| Ateliers & cours (en partenariat avec l'ACG) | 30% | Co-financement « ACG – budget de fonctionnement » | Non |
| Application mobile | 10% | Budget de fonctionnement | Non |

La Commission technique relève plusieurs difficultés observées notamment dans l'occupation des espaces commerciaux et les négociations avec les propriétaires. La Municipalité a débuté des prises de contacts avec les différentes régies principales afin d'établir un état des lieux sur les locaux inoccupés. Elle précise qu'il n'est pas simple d'obtenir une liste exhaustive des dites-régies. La Municipalité voit également une opportunité dans le développement de la zone de la Ballastière dans un but de regroupement de certaines activités.

A la question des coûts, la Municipalité compte sur des partenariats privé-privé, voir public-privé. De plus, il s'agira de saisir les opportunités dans le cadre de recherches de terrains bâtis, et de se questionner sur les stratégies d'acquisition immobilière de la Ville. Selon la direction choisie, des préavis seront proposés au Conseil communal.

La Commission technique demande des précisions concernant l'implantation de petits commerces tels qu'une boucherie, une laiterie, La Municipalité évoque un projet global qui pourrait regrouper divers commerçants et artisans dans un même lieu. Le projet « Gare Sud » pourrait être une réponse, mais la réflexion est encore en cours.

Tableau 2 : Projets en faveur de l'économie circulaire :

| Projets | Etat d'avancée | Financement | Nouveau financement oui/non |
|--------------------------------|----------------|-------------|-----------------------------|
| Espace co-working & incubateur | 10% | Privé | Non |
| Makerspace | 10% | Sponsoring | Non |
| FabCity | 10% | A étudier | -- |

La Municipalité précise que les projets relatifs à l'économie circulaire nécessiteront plus de temps pour l'implémentation au vue de la complexité et des implications multilatérales que cela nécessitent.

Concernant le concept de « FabCity », la Commission technique mentionne la motion de Monsieur Patrick Vallat et consorts du GDG, intitulée « *Un projet Smart City pour une ville de Gland plus efficiente, plus confortable et plus durable à l'aide des nouvelles technologies de l'information* », déposée le 13 décembre 2018. Elle questionne la Municipalité sur la différence entre les concepts « Smart City » et « FabCity », ainsi que la raison du choix de la Municipalité.

Postulat de Sabine Million-Courvoisier intitulé « Promotion économique : connaître la vision (pourquoi pas disruptive) de la Municipalité »

Législature 2016-2021

Selon les explications données par la Municipalité, le concept de « FabCity » est plutôt une philosophie de base adoptée par une entité, mais le déploiement est sensiblement pareil à celui du concept « Smart City ». Ce dernier fait plus particulièrement référence à une gestion intelligente d'une ville à travers divers outils numériques/technologiques. Le concept « FabCity » intègre aussi bien les notions de développement numérique intelligent que des notions plus sociétales telles que « quels seront les postes de travail de demain ? quelles sont les conditions pour y parvenir ? ... ». C'est pourquoi, la Municipalité s'intéresse particulièrement à ce concept.

3. Indicateurs de performance

La Commission technique s'est également intéressée aux indicateurs de performance qui serviront à mesurer les résultats des actions menées. La Municipalité réfléchit sur la création d'un outil de référence (à l'échelle communal) qui répertierait les entreprises par secteurs, sous-secteurs, leur contribution fiscale, les EPT dédiés, le taux de chômage communal, Il s'agira plutôt d'indicateurs quantitatifs. Concernant les indicateurs qualitatifs, les cinq questions évoquées en page 7 de la réponse de la Municipalité, pourraient être utilisées à cet effet. Toutefois, elles mériteront d'être développées (critères de définition, ...).

Vœux

En tenant compte des éléments précités, la commission technique formule les vœux suivants :

- Qu'une communication régulière soit faite dans le cadre du Conseil communal concernant l'avancée du projet global relatif à ce postulat
- Qu'un listing des entreprises soit créé, à l'attention des citoyens (portail virtuel ?) et régulièrement mis à jour
- En cas de sollicitation de la Municipalité par une entreprise, dans le cadre d'une problématique donnée, le système de réponse implémenté devra apporter une recherche commune de solution ainsi qu'un soutien proactif de la part du service.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la commission technique chargée de l'étude de la réponse de la Municipalité relatif au présent postulat, recommande, à l'unanimité de ses membres, d'accepter la réponse de la Municipalité.

Charanjit Dhanjal
1er membre

Sabine Million-Courvoisier
rapporteur

Katia Annen

Anik Freuler

Anna Pallotta Ladisa